

René FORNEY
4 chemin Montrigaud, 38 000 Grenoble
Tél. : 07 63 15 66 46

Grenoble, lundi 17 avril 2023
RA 1A 202 190 3367 5

Objet : 3 ième relance

**Communication et sauvegarde de preuves des
coupables de tentative d'assassinat**

À Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Isère
7 rue Fantin Latour, CS 41096
38 022 Grenoble cedex 1 (Tel. 04 76 00 38 38)

Monsieur le Président,

Cinq mois sont écoulés depuis les faits. Mes deux lettres recommandées du 28/12/2022 et du 2/01/23 n'ont reçu aucune réponse concernant le devenir des vidéos qui ont filmé la scène du crime. **Depuis le 4 ième crime a atteint Brigitte VOLMAT par la même méthode employée sur René FORNEY.** Elle était attachée parlementaire d'André VALLINI, maintenant à la retraite elle ne dépend plus de la conciliation (A) qui lui imposait son silence. Ont-ils eu peur de ses révélations ? Ces quatre crimes mettent en cause les mêmes personnes.

Je répète donc une troisième fois ma demande, **je vous remercie de m'indiquer les suites que vous avez données** à mon signalement par lettre RA 1A 195 356 9968 9. Le Dauphiné Libéré informe de l'utilité de ces caméras pour résoudre les affaires criminelles (Article du 25/01/2023 page 5).

Ma demande est reprise ci-dessous :

Une de vos caméras a filmé la scène de mon agression (C) et permettra d'identifier le véhicule du criminel qui m'a tiré dans la tempe. Vous devez signaler les faits (Art 40 du CPP)

C'est un miracle si je suis encore en vie, mon exposé en vidéo : <https://youtu.be/AhJjrQ8wnWg>

Cette tentative d'assassinat (tentative = crime en droit) est 48h après avoir quitté l'audition devant Mme la juge Marie GOUVERNEUR à propos de deux agences immobilières de Grenoble qui se sont entendues pour faire des faux pour ma dépossession immobilière. Ces méthodes se reproduisent probablement en series. Si je ne m'étais pas réveillé de ce tir mortel, aucun examen n'aurait été effectué et je serais officiellement mort d'un AVC ou d'un arrêt cardiaque !!!

Samedi 12 novembre 2022 vers 15h50, alors que je venais de quitter mon domicile et franchissais le pont de Catane, j'ai reçu une balle de Flash-ball (ou LBD) dans la tempe gauche tirée depuis un véhicule dans le champ de votre caméra près de la pharmacie CATANE de Seyssinet-Pariset en bas de ce pont (C).

Le scanner du CHU montre une fracture à la tempe gauche (B) qui m'a causé une perte de connaissance instantanée (KO) suivi de chute (comme Mme VOLMAT). Les examens aux Urgences du CHU scanner, examen cardiaque, analyse sanguine n'ont trouvé aucune pathologie comme raison de ce qui a été initialement considéré comme un banal malaise à l'origine de ma chute « sur une surface plane sans obstacle » (dixit les pompiers secouristes).

Je vous remercie de prendre toutes les dispositions pour que la justice ait accès à ces vidéos quelles que soient les pressions que vous pourriez recevoir pour les effacer. Vous pouvez aussi faire application de l'article 40 du code de procédure pénale pour signaler ces faits à la justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

P J en complément :

- (A) Art. du DL du 2/03/12 ; (B) Extrait scanner M FORNEY ; (C) Reconstitution de la scène

En provenance de : Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Isère 7 rue Fantin Latour CS 41096 38022 Grenoble cedex 1		 RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION AR 1A 202 190 3367 5	 Renvoyer à FRAB
Présenté / Avisé le : / /			
Distribué le : / /			
Je soussigné(e) déclare être : <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :		René FORNEY 4 Chemin Montrigaud 38000 - Grenoble	
Le Département de l'Isère 20 AVR. 2023 Service relations usagers		TL1505 / 77	